

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale  
29 novembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 50<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 28 avril 2006, à 15 heures

*Président :* M. Ashe..... (Antigua-et-Barbuda)  
*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires :* M. Saha

**Sommaire**

Point 46 de l'ordre du jour : Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (*suite*)

Point 118 de l'ordre du jour : Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions (*suite*)

Point 120 de l'ordre du jour : Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire (*suite*)

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 124 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (*suite*)

Point 128 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 129 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (*suite*)

Point 136 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



Point 124 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007  
(*suite*)

*Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite)*

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Conclusion des travaux de la Cinquième Commission pour la première partie de la reprise de la soixantième session de l'Assemblée générale

*La séance est ouverte à 15 h 50.*

**Point 46 de l'ordre du jour : Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (suite)**

**Point 118 de l'ordre du jour : Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions (suite)**

**Point 120 de l'ordre du jour : Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire (suite)**

**Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

**Point 124 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (suite)**

**Point 128 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

**Point 129 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (suite)**

**Point 136 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)**

*Projet de résolution A/C.5/60/L.37/Rev.1*

1. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.5/60/L.37/Rev.1, intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale », qui a été présenté et révisé oralement par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

2. **M. Kumalo** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'à la demande de certains membres du Groupe, il a rencontré le Représentant permanent de l'Autriche (actuellement Président de l'Union européenne) pour comparer la position respective des deux groupes concernant le projet de résolution en vue de trouver un terrain d'entente. Il demande que la séance soit suspendue pour lui permettre de faire un exposé aux membres de son groupe sur cette réunion.

3. **M. Pfanzelter** (Autriche), prenant la parole au nom de l'Union européenne, confirme qu'une réunion a effectivement eu lieu plus tôt ce jour-là à la demande

de membres des deux groupes et à l'invitation du Secrétaire général. Il souligne que l'objectif de la réunion était d'arriver à un consensus sur les questions en suspens; aucune marche à suivre n'a été arrêtée lors de la réunion, étant donné que les deux délégations doivent d'abord consulter les membres de leur groupe respectif.

*La séance est suspendue à 15 h 55; elle est reprise à 18 h 45.*

4. **M. Kumalo** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, affirme que les auteurs du projet de résolution A/C.5/60/L.37/Rev.1 souhaitent qu'il soit adopté sans vote et conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale. Ils sont donc disposés à supprimer la modification à la section VIII du projet présenté à la 49<sup>e</sup> séance de la Commission. L'orateur regrette qu'il n'ait pas été possible de combler le fossé entre les délégations, malgré les efforts que son homologue autrichien et lui-même ont déployés; il rappelle que la solution de compromis jugée acceptable par le Groupe des 77 et de la Chine a été retirée après avoir été proposée. Il presse la Commission d'adopter le projet de résolution avec les modifications proposées oralement à la 48<sup>e</sup> séance.

5. **Le Président** dit qu'il a été demandé un vote enregistré sur le projet de résolution. Il appelle l'attention sur l'article 128 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

6. **M. Kumalo** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il serait utile de savoir quelles délégations ont fait cette demande.

7. **M. Abelian** (secrétaire du Comité) dit que le vote a été demandé par les délégations des pays ci-après : Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

8. **M. Pfanzelter** (Autriche), prenant la parole au nom de l'Union européenne pour expliquer le vote avant le vote, fait valoir que la réforme de la gestion

est indispensable pour donner à l'Organisation des Nations Unies les moyens d'être plus forte et plus efficace. Il se félicite donc du rapport du Secrétaire général (A/60/692 et Corr.1), qui constitue un bon point de départ et qui est particulièrement utile pour les États Membres parce qu'il présente clairement la manière dont le Secrétaire général lui-même envisage cette réforme. L'orateur souscrit également aux observations et recommandations pertinentes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

9. Les propositions formulées par le Secrétaire général étant plutôt générales, l'Union européenne réserve sa position jusqu'à ce qu'elle reçoive des renseignements supplémentaires. Elle reconnaît cependant l'intérêt de plusieurs de ces propositions et est disposée à en discuter de manière plus détaillée et à prendre les décisions qui s'imposent une fois que les rapports complémentaires auront été présentés.

10. Bien que l'Union européenne n'appuie aucune proposition tendant à investir de petits groupes exclusifs d'États de pouvoirs décisionnels, les événements récents ont mis en évidence la nécessité d'améliorer les méthodes de travail de la Commission. Elle est donc prête à examiner des propositions plus détaillées sur la gouvernance afin de faire progresser les choses d'une manière qui respecte les droits de tous les États Membres.

11. Le projet de résolution dont la Commission est saisie n'a pas été établi conformément à ses méthodes de travail traditionnelles. Il n'a pas suscité le consensus et n'a pas réussi à traduire les préoccupations essentielles de l'Union européenne et d'autres délégations. Par conséquent, l'Union européenne ne peut en appuyer l'adoption.

12. Toutes les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général sont interdépendantes. L'Union européenne ne peut donc souscrire à une approche sélective. Il faut permettre à l'Assemblée générale de prendre une décision éclairée en mai en tenant compte de toutes les informations pertinentes, et il faudrait que l'avis du Secrétaire général sur les moyens d'améliorer la gestion de l'Organisation, qu'il présente dans son rapport, soit pris sérieusement en considération.

13. L'Union européenne a fait l'impossible pour obtenir le consensus sur cette question et a poursuivi jusqu'au dernier moment les négociations sur toutes les propositions à l'étude, y compris un texte parallèle

qu'elle a rédigé dans un esprit de compromis. Bien que l'orateur apprécie les efforts déployés par le Groupe des 77 et de la Chine, il est gravement préoccupé par la présentation d'une proposition qui n'obtient pas le consensus et qui, à plusieurs égards, traduit la position d'un seul groupe d'États Membres.

14. L'Union européenne ne veut pas prendre de décision sur le projet de résolution parce qu'il met en cause les méthodes de travail de longue date de la Cinquième Commission et enfreint le principe du consensus. Une décision sur la proposition pourrait accentuer encore les divergences entre les États Membres sur la question importante de la réforme de la gestion. L'orateur engage tous les États Membres à tenir compte de ces considérations au moment de voter sur le projet.

15. **M. Bolton** (États-Unis d'Amérique) affirme que bien que sa délégation n'appuie pas le projet de résolution, elle respecte la détermination avec laquelle le Groupe des 77 et la Chine ont défendu leur position et apprécie le climat de bonne foi dans lequel se sont déroulées les négociations menées en vue de parvenir au consensus.

16. Le 27 avril 2006, les représentants permanents de plus de 40 pays ont adressé au Président de l'Assemblée générale une lettre expliquant qu'ils ne pouvaient accepter le projet de résolution présenté à la Commission et qu'ils étaient disposés à œuvrer pour un consensus véritable sur un texte convenant à tous, mais que le fait d'imposer un vote sur un projet de résolution n'obtenant pas le consensus ne leur laisserait pas d'autre choix que de voter contre. Ces représentants permanents craignaient également qu'un vote organisé dans ces conditions n'ait des conséquences très néfastes pour l'Organisation, le projet lui-même et le processus budgétaire.

17. La délégation américaine estime que, sans une réforme radicale de la gestion, l'Organisation n'aura guère les moyens de répondre aux demandes des États Membres. C'est pourquoi elle est déterminée à promouvoir les mesures qui s'imposent pour garantir que l'Organisation continue de fonctionner de manière efficace, transparente et responsable. Sa délégation votera donc contre le projet de résolution.

18. **M. Oshima** (Japon) affirme que sa délégation appuie l'engagement du Secrétaire général à réformer l'Organisation en vue de la rendre plus efficace, efficiente et responsable, et mieux à même de répondre

aux besoins actuels et futurs. C'est pour cette raison qu'elle a joué un rôle actif et constructif dans les discussions sur le rapport du Secrétaire général (A/60/692 et Corr.1) et dans les efforts déployés pour susciter le consensus à ce sujet, et qu'elle continuera de le faire. Estimant que nombre des propositions contenues dans le rapport n'exigent pas de décision de l'organe délibérant, elle préconise de les mettre en œuvre.

19. La délégation japonaise est déçue de la situation à laquelle la Commission doit maintenant faire face. Manifestement, il n'y a pas consensus sur le projet de résolution A/C.5/60/L.37/Rev.1. Plutôt que de procéder à un vote qui va à l'encontre de la pratique établie, la Commission aurait dû rendre compte de manière exacte et fidèle à l'Assemblée générale des points suscitant l'accord ou le désaccord; l'Assemblée aurait pu alors étudier une solution en s'appuyant sur le rapport du Secrétaire général. La délégation japonaise a proposé un certain nombre de modifications au projet de résolution, mais elles n'ont pas été pleinement prises en considération. L'adoption du texte dans son état actuel sera interprétée comme un refus ou un report des réformes nécessaires. Pour toutes ces raisons, la délégation japonaise votera contre le projet de résolution, et elle presse les délégations qui partagent ses préoccupations de faire de même ou de s'abstenir.

20. **M<sup>me</sup> Banks** (Nouvelle-Zélande), prenant la parole également au nom du Canada et de l'Australie, dit que le projet de résolution dont la Commission est saisie n'est pas le fruit du consensus et que les trois pays au nom desquels elle s'exprime n'y trouvent pas la traduction de leur soutien sans réserve à la réforme. Néanmoins, ces pays regrettent d'avoir à voter contre le texte alors que le vote n'était pas nécessaire. Depuis près de deux décennies, les décisions de l'Organisation relatives aux questions administratives et budgétaires sont largement fondées sur la notion de consensus. Les États Membres et l'Organisation n'ont eu qu'à se féliciter d'une méthode qui tient compte des intérêts vitaux de tous les groupes.

21. Par conséquent, si les trois délégations ont clairement manifesté leur désaccord avec la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine invitant à rejeter les propositions du Secrétaire général sur la gouvernance, elles étaient prêtes à laisser de côté les propositions 20 et 21 pour parvenir au consensus. Elles saluent les efforts de l'Union européenne qui a cherché à formuler une proposition reprenant pour l'essentiel la

modification à la section VIII proposée par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et déplorent qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un compromis.

22. Le projet de résolution présenté constitue une entorse injustifiée au système de concessions mutuelles, étant donné qu'aucune des propositions présentées n'exige de décision immédiate. Une telle entorse risque d'être néfaste non seulement pour la Commission, mais aussi pour les États Membres qui ont tous intérêt à promouvoir la réforme de la gestion. Au lieu de donner des conseils stratégiques au Secrétaire général, la Commission aurait dû présenter à l'Assemblée générale les observations qui font l'unanimité pour lui faciliter l'examen du rapport du Secrétaire général.

23. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (A/RES/60/1), adopté par consensus, le Secrétaire général a été invité à soumettre des propositions sur les conditions et les mesures qui lui permettront de s'acquitter efficacement de ses responsabilités en matière de gestion. La proposition 16 présentée dans le document portant la cote A/60/692 et Corr.1 fait suite à cette demande, et les délégations au nom desquelles l'oratrice s'exprime souhaitent qu'elle soit développée par le Secrétaire général, ce qu'empêcherait l'adoption du projet de résolution. Les auteurs maintiennent que la portée de la proposition 16 dépasse les limites de la marge de manœuvre accordée au Secrétaire général aux termes de la résolution 60/246. Or, un groupe d'États Membres ne peut s'ériger en juge unique de ce qui constitue les limites de cette « marge de manœuvre ». Le document final du Sommet confie au Secrétaire général le soin de faire des propositions sur les conditions et les mesures nécessaires à l'exercice de ses responsabilités en matière de gestion. Il s'agit d'un mandat permanent dont le Secrétaire général doit s'acquitter.

24. Les trois délégations ne peuvent appuyer le projet de résolution dont la Commission est saisie. Elles enjoignent toutes les délégations de penser à l'impression que créerait l'adoption de ce projet.

25. **M. Thomson** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) dit que sa délégation se voit dans l'obligation de voter contre le projet de résolution A/C.5/60/L.37/Rev.1. Néanmoins, elle appuie fermement la conception qu'a le Secrétaire général d'une réforme qui permette à l'Organisation de mieux

répondre aux urgences et aux situations nouvelles dans le monde, et elle l'engage à mettre en œuvre les propositions qui sont de son ressort. Le Secrétaire général a répondu avec audace à la demande qui lui avait été adressée dans le Document final du Sommet mondial de 2005, adopté par consensus par les dirigeants des États Membres. Dans ce contexte, la tournure prise par les événements à la Cinquième Commission en raison de l'attitude d'un seul groupe d'États Membres marque un recul pour les efforts de réforme. Bien que la délégation britannique respecte les préoccupations exprimées par le Groupe des 77 et de la Chine, elle déplore la polarisation des débats au sein de la Commission et se désole que les membres soient contraints de prendre une décision sur un projet de résolution qui n'a pas obtenu le consensus. La Commission a pour habitude d'adopter par consensus toutes ses décisions, même celles qui portent sur des questions particulièrement délicates. Une entorse à cette pratique est de mauvais augure pour l'intégrité du processus budgétaire. Toutes les délégations doivent désormais s'attacher à trouver des solutions consensuelles tendant à rendre l'Organisation plus efficace, plus efficiente et plus prompte à réagir. Il faut espérer qu'après que la Commission se sera prononcée sur les aspects techniques du rapport du Secrétaire général, les États Membres pourront, en séance plénière de l'Assemblée, tenir un débat plus constructif sur ses dimensions politiques.

26. **M. Trautwein** (Allemagne) estime que si le projet de résolution est adopté, il sera plus difficile au Secrétaire général de développer ses propositions, nonobstant le mandat que lui ont confié les chefs d'État et de gouvernement, et la nécessité urgente d'une réforme. La soumission d'un projet qui n'est pas issu d'un consensus, bien qu'elle ne soit pas contraire au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, rompt avec une pratique en place depuis 19 ans risque d'avoir à l'avenir des effets très néfastes sur les travaux de la Commission. L'Allemagne demeure déterminée à mettre en œuvre une réforme de nature à accroître l'efficacité, l'efficience et la légitimité de l'Organisation. Elle votera néanmoins contre le projet de résolution.

27. **M. Sermoneta** (Israël) dit que sa délégation aimerait être ajoutée à la liste de celles qui ont demandé le vote enregistré.

28. **M. Verbeke** (Belgique) reconnaît que le Groupe des 77 et de la Chine ont essayé de trouver une solution

qui convienne à tous, mais constate avec regret que la Commission est contrainte de voter sur le projet de résolution. Ce vote constitue une entorse à la règle du consensus établie de longue date à la Cinquième Commission, et le projet de résolution lui-même va à l'encontre de la vision du Secrétaire général, à laquelle souscrit la délégation belge. La réforme de la gestion accroîtrait l'efficacité de l'Organisation et lui permettrait de relever avec plus d'efficience les défis auxquels elle fait face. La Belgique n'est prête à exclure aucune option à ce stade; elle votera donc contre l'adoption du projet de résolution.

29. **M. Burian** (Slovaquie) rappelle que le rapport du Secrétaire général présente de grandes orientations pour l'avenir de l'Organisation. Bien que la Slovaquie se réserve le droit de commenter en détail les propositions individuelles une fois que des informations complémentaires auront été reçues, elle souscrit entièrement à la vision du Secrétaire général et préfère à ce stade n'exclure aucune option. L'orateur est très déçu que, malgré la diligence de toutes les parties, il ait été impossible d'obtenir un consensus sur le projet de résolution. Le texte actuel va à l'encontre des engagements pris au Sommet mondial de 2005 et s'il est adopté, compromettra considérablement la possibilité d'entreprendre des réformes fructueuses. Un groupe d'États Membres a présenté une proposition unilatérale, ce qui met à mal la pratique du consensus établie de longue date et divise inutilement les Membres de l'Organisation. Il ne serait donc pas judicieux d'adopter le projet de résolution et sa délégation entend voter contre.

30. **M. Majoer** (Pays-Bas) est gravement préoccupé par les conséquences à court et à long terme que la situation actuelle aura sur les travaux de la Commission. Il regrette que, malgré les efforts réalisés pour maintenir sa pratique du consensus, la Commission s'apprête à voter sur une question de fond.

31. Les Pays-Bas sont fermement engagés à l'égard de l'ONU et traduisent cet engagement en paroles et en actes. Toutefois, le fonctionnement de l'Organisation peut et doit faire l'objet de mesures d'amélioration et de modernisation, de manière à libérer des ressources au profit des plus défavorisés et à susciter un financement additionnel. C'est pourquoi la délégation néerlandaise accueille favorablement la vision exprimée dans le rapport du Secrétaire général et

estime que ce dernier a le droit, voire l'obligation de présenter ses vues à l'Assemblée générale.

32. La délégation néerlandaise considère, comme le Comité consultatif, que le rapport est trop général et qu'il faudrait obtenir plus de détails avant de prendre la moindre décision. Le projet de résolution dont la Commission est saisie exclut toutefois la possibilité de débattre de la nécessité, d'une part, de donner au Secrétaire général davantage de latitude dans la gestion et, d'autre part, d'éviter que les États Membres ne se livrent à de la microgestion. Il n'est pas dans l'intérêt de l'ensemble des États Membres de préserver le statu quo. Par conséquent, bien que les Pays-Bas demeurent déterminés à parvenir ultérieurement à un accord sur les questions relatives à la réforme, dans les circonstances actuelles, ils se voient obligés de voter contre l'adoption du projet de résolution.

33. **M. Kovalenko** (Fédération de Russie) affirme que sa délégation a fait l'impossible pour poursuivre le processus de négociation. Il juge que les États Membres auraient encore pu arriver à une solution acceptable pour tous et regrette qu'ils n'y soient pas parvenus. La Fédération de Russie votera pour le projet de résolution, qui traduit la volonté des États Membres de continuer d'examiner la réforme de la gestion, dans les limites qu'ils ont établies et sur la base des rapports additionnels demandés au Secrétaire général. Sa délégation continuera d'examiner toutes les propositions présentées par le Secrétaire général exclusivement à l'aune de leur contribution à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de l'action du Secrétariat, comme le prévoit le Document final du Sommet mondial de 2005. Elle espère que le Secrétaire général procédera dans les meilleurs délais à l'établissement d'autres propositions détaillées, en tenant compte des directives formulées dans le projet de résolution. À cet égard, elle estime que les États Membres conservent le droit de soulever toute question relative au fonctionnement et à la réforme de l'Organisation.

34. **M. De La Sablière** (France) est étonné que la Commission ait décidé de voter sur le projet de résolution, étant donné qu'un compromis semblait de l'ordre du possible et que la grande majorité des Membres ne voulaient pas voter. La Commission doit tirer des enseignements de la situation actuelle (si déplorable soit-elle), qui aura des conséquences importantes pour l'ensemble de l'Organisation, et prendre des mesures pour améliorer ses procédures de

négociation. La France entend voter contre le projet de résolution pour les mêmes raisons que celles mentionnées par le représentant de l'Autriche.

35. **M. Choi Young-jin** (République de Corée) dit que sa délégation appuie les propositions du Secrétaire général en matière de réforme de la gestion. Elle appuie également la tradition de consensus établie de longue date à la Cinquième Commission. Pour ces raisons, elle entend voter contre l'adoption du projet de résolution.

36. **M. Papadopoulos** (Grèce) dit que tous les membres de la Commission conviennent que la réforme de la gestion s'impose pour permettre à l'Organisation de relever avec efficacité et efficacie les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Sa délégation espérait voir un projet de résolution sur la réforme de la gestion acceptable pour tous et qui réponde aux préoccupations de tous les États Membres, mais malheureusement, malgré la diligence de la majorité des parties intéressées, cela ne s'est pas produit. Elle n'est donc pas en mesure d'appuyer le texte proposé. Elle regrette que la Commission doive déroger à ses méthodes de travail traditionnelles et espère que l'Assemblée en séance plénière parviendra à un consensus.

37. **M. Yañez-Barnuevo** (Espagne) regrette que la Commission ait à voter sur un projet de résolution qui n'a pas été élaboré conformément à ses méthodes de travail traditionnelles et ne tient pas compte de l'avis d'un nombre important d'États Membres. Par conséquent, il votera contre son adoption.

38. Malgré la diligence de l'Union européenne, il a été impossible de parvenir au consensus sur le texte du projet de résolution. L'intervenant réitère l'appui de sa délégation à l'action menée par le Secrétaire général pour réformer la gestion de l'Organisation et parvenir ainsi à réaliser l'objectif commun : un multilatéralisme efficace, acceptable par tous.

39. **M<sup>me</sup> Lintonen** (Finlande) accorde beaucoup d'importance aux propositions du Secrétaire général et regrette profondément que la Commission n'ait pas pu adhérer à la pratique du consensus, établie de longue date. En tant que membre de l'Union européenne, la Finlande était disposée d'entrée de jeu à tout mettre en œuvre pour trouver une solution acceptable pour tous, mais cette recherche ayant échoué, elle votera contre le projet de résolution. L'intervenante espère que le vote n'aura pas de conséquences néfastes imprévues sur les

travaux de la Cinquième Commission ou de l'Organisation dans son ensemble.

40. **M. Berruga** (Mexique) réitère l'engagement de sa délégation à l'égard de la réforme de la gestion, laquelle constitue un élément important du train de réformes dont il a été question lors du Sommet mondial de 2005. Il est malheureux que la Commission soit obligée de voter sur le projet de résolution et de déroger ainsi à sa tradition de consensus établie de longue date, et particulièrement regrettable qu'elle soit incapable de tenir une discussion de fond sur une question qui est au cœur du débat. À la session en cours, l'efficacité et l'équité se sont affirmées comme des valeurs apparemment contradictoires. Or, l'orateur est convaincu qu'il est possible de faire de l'ONU une organisation à la fois plus efficace et plus équitable. Le projet de résolution dont la Commission est saisie constitue le meilleur moyen de faire avancer ce processus; par conséquent, le Mexique entend voter pour son adoption.

41. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/C.5/60/L.37/Rev.1., tel que révisé oralement.

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri

Lanka, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

*S'abstiennent :*

Arménie, Norvège, Ouganda

42. *Par 108 voix contre 50, avec 3 abstentions, le projet de résolution A/C.5/60/L.37/Rev.1, tel que révisé oralement, est adopté.*

43. **M. Løvald** (Norvège) regrette que la Commission n'ait pu parvenir à un consensus sur le projet de résolution et qu'elle ait été contrainte de voter sur le texte. La Norvège s'est abstenue parce qu'elle estime que le projet doit être évalué en fonction de son contenu. Elle aurait préféré que la Commission réagisse de manière plus positive aux propositions sur la réforme de la gestion, en particulier celles qui concernent la gestion des ressources humaines, le renforcement de l'autorité du Secrétaire général et la gestion budgétaire et financière. Cependant, le projet de résolution permettra à l'Organisation de faire avancer le processus de réforme et garantira que les États Membres reçoivent des informations complémentaires sur un certain nombre de propositions contenues dans le rapport.

44. Des questions politiques très importantes ont été soulevées lors du débat concernant les propositions sur la gouvernance. Estimant depuis toujours que l'ONU se définit d'abord par son caractère multilatéral et universel, l'intervenant partage les préoccupations exprimées par le Groupe des 77 et de la Chine au sujet des changements que les propositions sur la



gouvernance pourraient y apporter et tient à mettre en garde contre la création de nouvelles structures de gouvernance composées de petits groupes représentatifs d'États Membres.

45. La Norvège tient à réaffirmer qu'elle est tout à fait favorable à une réforme de la gestion visant à renforcer l'Organisation. Mais pour que les efforts entrepris aboutissent, tous les États Membres doivent reconnaître qu'une organisation intergouvernementale telle que l'ONU ne peut fonctionner que sur la base de compromis.

46. **M. Kumalo** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que le Groupe des 77 et la Chine croient à la réforme de l'Organisation et ont fait de leur mieux pour trouver une solution qui convienne à tous.

47. Tous les États Membres de l'Organisation, quelle que soit leur quote-part, ont le droit de participer sur un pied d'égalité à la prise de décisions. Le Groupe des 77 et la Chine tiennent beaucoup à protéger le caractère essentiel de l'Organisation, et plus particulièrement les fonctions de contrôle exercées par l'Assemblée générale. Le succès du programme de réforme exige l'engagement collectif de tous les États Membres et, pour leur part, le Groupe des 77 et la Chine demeurent prêts à appuyer les efforts du Secrétaire général.

48. **M. Sardenberg** (Brésil) dit qu'en tant que membre du Groupe des 77 et de la Chine, sa délégation est déterminée à renforcer le rôle, les capacités, l'efficacité et l'efficience de l'Organisation. Elle est très favorable à une réforme de la gestion qui améliore sensiblement les résultats de l'Organisation dans des secteurs essentiels tels que le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme, et elle estime que cette réforme est dans l'intérêt de tous les États Membres.

49. Il est essentiel de renforcer la responsabilisation pour garantir l'exécution efficace et efficiente des mandats approuvés par les organes délibérants. Un élément fondamental de la réforme de la gestion est la transparence dont le Secrétariat doit faire preuve à l'égard de tous les États Membres. Le Secrétaire général devrait définir des paramètres précis et proposer des mécanismes qui garantissent que les règles en matière de transparence soient rigoureusement appliquées à tous les niveaux.

50. Les propositions relatives à la gouvernance posent des difficultés considérables à la délégation brésilienne. Il serait inacceptable de répartir le programme de travail de la Cinquième Commission entre quelques groupes de travail à composition limitée, car ce type d'arrangement compromettrait le caractère universel de l'Assemblée générale, priverait certains États Membres de la possibilité de participer à l'examen du budget et renforcerait dans leur position ceux qui croient, à tort, que les problèmes de gestion de l'Organisation sont dus à son caractère universel.

51. Le vote sur le projet de résolution n'est rien d'autre qu'une mesure de dernier recours qui s'est imposée face à une opposition acharnée.

52. **M. Butagira** (Ouganda) dit que sa délégation s'est abstenue de voter parce qu'elle jugeait le vote prématuré. Il aurait été possible d'obtenir le consensus, au vu particulièrement des efforts que le Secrétaire général a déployés pour y parvenir. Le fait que le Comité ait été obligé de voter aussi tôt compromettra les négociations futures. De plus, étant donné que la Commission est l'organe technique de l'Assemblée générale, un vote qui pourrait empêcher celle-ci de prendre en séance plénière une décision sur une question aussi importante aura des conséquences négatives.

53. **M. Abdel Aziz** (Égypte) dit que la Commission doit redoubler d'efforts en vue de parvenir au consensus sur toutes les propositions de réformes contenues dans les rapports du Secrétaire général. Il importe d'œuvrer pour une Organisation plus forte qui puisse conserver son caractère intergouvernemental et un mode de fonctionnement fondé sur les principes de l'égalité et de la coopération Nord-Sud. Il convient de rappeler que tous les États Membres sont des partenaires égaux, quels que soient leur niveau de développement et leur contribution au budget.

#### **Point 124 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (suite)**

*Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite) (A/60/7/Add.24 et Add.37 et A/60/585 et Corr.1 et Add.1 et 2)*

54. **M<sup>me</sup> Udo** (Nigéria) dit que son gouvernement continuera de collaborer avec toutes les autres délégations à l'adoption de réformes visant à renforcer

l'Organisation et qu'il apprécie les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général à cet effet.

55. Le Gouvernement nigérian est particulièrement reconnaissant au Secrétaire général de son apport aux travaux – très délicats sur le plan politique – de la Commission mixte Nigéria/Cameroun. Celle-ci a montré qu'elle avait bien saisi la problématique et qu'il était possible de renforcer la paix et la confiance mutuelle. La délégation nigériane se félicite de l'étroite coopération qui s'est instaurée entre le Cameroun et la Commission. Des progrès importants ont été réalisés, et avec la coopération et l'appui soutenus de tous les intervenants, et sous la direction éclairée du Secrétaire général, ces progrès ne pourront que continuer.

**Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

*Projet de décision A/C.5/60/L.39*

56. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de décision A/C.5/60/L.39, intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ».

57. Le projet de décision A/C.5/60/L.39 est adopté.

58. **M. Ozawa** (Japon), prenant la parole pour expliquer la position de son pays, dit qu'il est regrettable que les États Membres n'aient pas réussi à adopter un projet de résolution sur le barème des quotes-parts, omettant ainsi de donner des orientations au Comité des contributions. Le projet de résolution porte sur la procédure et par le passé, ce type de projet a été adopté par consensus. Les résolutions 51/212 B et 54/237 D ont été adoptées par les États Membres après un débat, malgré l'absence de consensus concernant la méthodologie à privilégier pour la période suivante d'application du barème. La Cinquième Commission avait décidé de transmettre toutes les propositions au Comité des contributions, étant entendu que les États Membres engageraient des négociations en bonne et due forme à l'automne.

59. Il n'est pas logique que le refus de quelques États Membres de reconnaître ces précédents ait empêché la Commission d'adopter une résolution qui aurait servi l'intérêt général de l'Organisation. En délaissant des pratiques judicieuses et en privant le Comité des contributions des conseils auquel il a droit, ces États Membres ont porté atteinte à la méthode

habituellement suivie pour déterminer le barème des quotes-parts de la période à venir.

60. Le Japon estime que la Cinquième Commission devrait poursuivre ses efforts en vue de préserver le processus de négociation, qui se trouve compromis par une situation inédite. Compte tenu de la proposition qu'il a présentée à la Commission, le Japon a l'intention de continuer à participer aux négociations visant à arrêter un barème de quotes-parts plus équitable.

61. **M. Kovalenko** (Fédération de Russie) dit que le projet de résolution traduit fidèlement le résultat des négociations. Sa délégation a travaillé avec diligence pour parvenir à un compromis et déplore que les négociations soient suspendues à la demande d'une seule délégation. Elle est étonnée des accusations du représentant du Japon et souligne qu'une telle attitude ne contribue pas à faire régner une atmosphère sereine au sein de la Commission. Elle engage chaque délégation à respecter les positions des autres.

62. **M. Wang Xinxia** (Chine) déclare que sa délégation appuie la décision de remettre à la soixante et unième session de l'Assemblée générale l'examen plus approfondi de la question du barème des quotes-parts. De concert avec d'autres délégations, la délégation chinoise a tout mis en œuvre pour parvenir à un consensus sur le rapport du Comité des contributions et regrette profondément que cette démarche ait échoué. Se référant à la déclaration du représentant du Japon sur la question des pratiques établies, l'intervenant fait observer qu'une pratique jugée inacceptable par un État Membre peut être modifiée.

63. **M. Pfanzelter** (Autriche), parlant au nom de l'Union européenne, se dit déçu que la Commission n'ait pas réussi à adopter une résolution sur le barème des quotes-parts. Il s'agissait d'une simple question de procédure et il existe un précédent sans équivoque pour l'adoption de résolutions semblables.

64. **M. Wallace** (États-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation regrette qu'on ne soit pas parvenu à un consensus sur un projet de résolution qui aurait donné des orientations plus précises au Comité des contributions pour sa session de juin. Sa délégation a clairement exprimé sa position, à la session de mars, sur la parité du pouvoir d'achat.

**Conclusion des travaux de la Cinquième Commission  
pour la première partie de la reprise  
de la soixantième session de l'Assemblée générale**

65. **M<sup>me</sup> Lock** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne que la Commission a réussi à adopter bon nombre de résolutions sur plusieurs questions importantes. Elle a notamment assuré le financement de près de 30 missions politiques spéciales en 2006 et fait en sorte que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix devienne opérationnel pendant l'exercice biennal en cours. Elle a donné au Secrétariat des directives sur le suivi et l'évaluation des résultats. Elle a examiné les moyens d'améliorer le cadre de responsabilisation du Secrétariat et adopté une résolution reprenant les accords conclus par la Commission en décembre 2005 au sujet du Bureau de la déontologie et de l'examen du dispositif de gouvernance comprenant une évaluation externe. Elle a aussi adopté une résolution qui assure le financement du plan-cadre d'équipement et a pris une décision sur le rapport du Comité des conférences.

66. **Le Président** déclare que la Cinquième Commission a conclu ses travaux pour la première partie de la reprise de la soixantième session de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 20 h 5.*